

Les types de repas :

Nous proposons 4 types de menus :

➤ **Normal**

➤ **Sans Sel**

Pour les personnes qui souffrent d'hypertension artérielle, d'insuffisance respiratoire, cardiaque ou encore rénale.

Ces repas apportent sur la journée 2 à 3 grammes de chlorure de sodium. Aliments systématiquement préparés sans sel rajoutés.

Charcuteries, poissons en conserve et toutes salaisons sont supprimés.

➤ **Sans Sucre**

Pour les personnes diabétiques, ou qui doivent réduire leur apport en sucre et calories.

Les desserts sucrés sont remplacés par des laitages, des fruits, des purées de fruit.

➤ **Textures Souples**

Pour les personnes qui ont des difficultés de mastication ou de déglutition.

Les crudités sont remplacées par des cuites (légumes cuits vinaigrette)

Viandes dures éliminées au profit de viandes hachées, ainsi que tous les plats pouvant présenter des difficultés de digestion.

Modalités d'inscription :

L'inscription se fait auprès du CCAS.
La livraison des repas s'effectue 48h après inscription, si celle-ci est faite en matinée.

Pièces à fournir :

Un contrat sera établi au vu des éléments demandés ci-dessous :

- Carte d'identité
- Coordonnées du médecin
- RIB
- Autorisation de Prélèvement

En cas d'absence :

Afin d'éviter toute facturation, vos absences ou modifications doivent être signalées au service, **au moins 3 jours ouvrés avant.**



VILLE DU PRADET

LA SOLIDARITE AU QUOTIDIEN



PORTAGE DES REPAS

Rue du Pensionnat
83220 LE PRADET
Tél : 04 94 08 08 58
Fax : 04 94 75 10 36
Email : ccas@le-pradet.fr

PORTAGE DES REPAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville du Pradet propose un service de Portage de Repas pour favoriser le maintien à domicile. Il permet de recevoir des menus équilibrés de qualité, élaborés par une diététicienne et livrés par un agent municipal.

Conditions d'admissions :

- Personnes à partir de 60 ans
- Personnes handicapées de moins de 60 ans
- Personnes de moins de 60 ans convalescentes (situations à étudier sur certificat médical)

Tarifs 2022 :

11 €

Ce tarif couvre le repas du midi et du soir.

Il est révisable annuellement par décision du Conseil d'Administration.

Le règlement :

La facturation s'effectue par prélèvement automatique ou par chèque à terme échu en début du mois suivant.

La livraison :

Les repas sont livrés entre 8h et 12h. L'horaire de livraison reste stable, cependant, il peut varier selon les impératifs du service. La livraison des repas du week-end se fait le vendredi. Pour les jours fériés elle s'effectue la veille.

Le conditionnement des repas :



Les plateaux repas sont transportés dans un véhicule réfrigéré. Les repas sont conditionnés dans des barquettes individuelles allant aux micro-ondes, fermées par un film protecteur (possibilité de faire réchauffer au bain-marie).